



Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

Commission Locale de l'Eau N°6

AUCH (32), LE 16 septembre 2024

PROCES VERBAL

PROJET

Soumis à l'approbation de la CLE du 4 juin 2025

Préambule

	Présents	Excusés	Dont ayant donné pouvoir	Total représentés
Collège de l'Etat	9	3	2	11/14
Collège des Collectivités territoriales	18	30	7	25/48
Collège des usagers	17	11	0	17/28
Total	44	45	9	53/90

Liste des présents et excusés : voir en annexe 1

Les diaporamas présentés en séance sont disponibles sur le site Internet : <http://SAGE-nrg.gers.fr>

Les convocations à cette séance plénière avaient été adressées par le Président de la CLE NRG, aux membres de la CLE, par mail du 19 juillet 2024. Les documents de séance ont été transmis par mail le 26 août 2024

Résumé-relevé de décisions

Fonctionnement de la CLE :

- VOTE : Adoption du Procès-Verbal du 11 juillet 2024
- Un courrier de proposition d'intégration du CDTL32 à la CLE NRG sera envoyé au Préfet du Gers, coordonnateur, pour demande de modification de l'arrêté de composition

Réponses aux demandes faites en CLE :

- Analyse réglementaire à l'échelle des départements sur le périmètre NRG fournie aux membres de la CLE par la DDT 32. 10 textes recensés.
- Coupes à blanc haies et ripisylves : groupe de travail initié par M. le préfet pour accompagnement et réglementation à venir en 2025.
- Présentation par la DDT 32 de la répartition des stations de mesures et de l'accès possible aux débits mesurés
- Projet HyLann (Plateau de Lannemezan) : information du projet d'entreprise de kérosène vert porté par la société Qair. Une concertation préalable sous l'égide de la CNDP va être lancée en 2025. Le SAGE n'étant pas approuvé, les membres de la CLE pourront y participer au titre de leur structure.
 - o La CLE demande une information avec des données par Qair lors d'une prochaine réunion.
- Projet EPR 2 Golfech
 - o La CLE demande une information avec des données lors d'une prochaine réunion.

Elaboration du SAGE

- Stratégie en cours d'élaboration.
- Commission eau agriculture aura lieu le 2 décembre 2024

Accompagnement et information territoire

- Guide gouvernance et flyer gouvernance en cours d'élaboration
- Accompagnement documents urbanisme du territoire en cours
- Sensibilisation : projets tutorés, site internet modifié, diffusions événements tout public à venir, achat groupé cartes reliefs à venir

Information autres démarches :

- AEAG : Point information « Nouveau modèle économique de soutien des débits d'étiage ». Fin étude prévue début 2025.
- Institution Adour : Point information SAGE des eaux souterraines de Gascogne. Périmètre validé. CLE en cours constitution.

Date de la prochaine réunion de la CLE : le 12 mars 2025, sous format groupe de travail pour travailler sur le projet de stratégie

Introduction

Monsieur Bernard GENDRE (Président de la CLE SAGE NRG)

Notre dernière réunion le 11 juillet 2024 nous a permis de valider collectivement les tendances et scénarios. Les 6 mois à venir vont nous permettre, à partir des contributions de tout notre territoire, des démarches en cours, de travailler à la définition d'une stratégie collective. La ligne est tracée.

Mais au-delà de la démarche très cadrée d'élaboration du SAGE, nous avons choisi de tenir aujourd'hui une réunion afin d'avoir un éclairage complémentaires sur plusieurs sujets majeurs : Comprendre la gouvernance de l'eau sur notre territoire, avec ses multiples acteurs et instances; s'informer sur la démarche en cours, portée par l'Agence de l'Eau pour un modèle économique à venir du soutien d'étiage. Et nous avons la chance que l'un des deux territoires tests soit justement le nôtre, répondre à vos demandes d'information faites en séance sur la réglementation, ou des projets à venir.

Autant de sujets qui vont impacter la stratégie en cours et sur lesquels il est nécessaire d'avoir une connaissance et une appréciation la plus fine possible.

Monsieur Laurent CARRIE (Préfet du Gers)

L'avancée du SAGE qui se présente plutôt bien et nous pouvons nous féliciter du travail fait et du calendrier respecté. Il s'agit vraiment d'un document stratégique pour le sous-bassin.

Pour cette année, nous n'avons pas eu trop de difficultés, en termes d'irrigation, d'alimentation en eau, compte tenu des précipitations. Mais nous devons rester prudents pour les quelques semaines qui restent.

Monsieur Bernard VERDIER (Vice-Président de la CLE NRG)

Nous pouvons nous féliciter de voir que ce SAGE avance. La gestion de l'eau à venir sera une bonne gestion, rigoureuse mais avec une sécurité renforcée. L'épisode pluvieux que vient de connaître la haute montagne a laissé des traces; et cela nous rappelle que le dérèglement climatique est bien là avec ses excès, ses chutes de pluie non contrôlables. Il faut stocker l'eau quand elle tombe en abondance, ce qui a été le cas les semaines précédentes.

Pouvoirs

Monsieur Bernard GENDRE (Président de la CLE SAGE NRG)

Monsieur Philippe PUCHEU de l'ONF donne pouvoir à Madame Emilie SALVO de l'AEAG ;

Madame Marie-Gabrielle MOUNEYRES de la DDT 40 donne pouvoir à Madame Sandrine AUBIE-LEGENDRE de la DDT 32 ;

Monsieur Paul CARRERE du CD 40 donne pouvoir à Monsieur Paul Vo VAN du CD 47 ;

Monsieur Pascal BOUREAU du CD 31 donne pouvoir à Monsieur Bernard VERDIER du CD 65 ;

Monsieur Pascal NOBY de la Communauté de communes Bastides de Lomagne me donne pouvoir ;

Monsieur Yoan RUMEAU de la Communauté de communes Neste Barousse donne pouvoir à Madame Maryse BEYRIE du PETR Pays des Nestes ;

Monsieur Pierre GUICHERD de la Communauté de communes du Saves donne pouvoir à Monsieur Julien DELIX de la Communauté de communes Gascogne Toulousaine.

Monsieur Alain FRECHOU de la Communauté de communes Cœur et coteaux du Comminges donne pouvoir à Monsieur Jean-Luc DUPOUX du Syndicat de Gestion de la Save et de ses Affluents ;

Monsieur Guy MANTOVANI du Syndicat Mixte de gestion des Rivières Astarac Lomagne –SYGRAL donne pouvoir à Monsieur Max BALAS du Syndicat Mixte SCOT Gascogne ;

Approbation du Procès-Verbal CLE N°5 du 11 juillet 2024

Je vous sou mets au vote le projet de Procès-verbal de la Commission Local de de l'Eau du 11 juillet 2024, qui vous a été transmis avec les documents de séance.

Vote CLE : -0 contre- 0 abstention.

Le Procès-Verbal de la CLE n°5 du 11 juillet 2024 est adopté

Composition de la CLE

L'enjeu touristique n'étant pas représenté au sein de la CLE, il est proposé que le comité départemental du tourisme et de loisirs du Gers intègre notre CLE. Le CDTL32 se propose de faire le lien avec les comités départementaux des autres départements.

Vote CLE : -0 contre- 0 abstention.

Un courrier de proposition d'intégration du CDTL32 à la CLE NRG sera envoyé au Préfet du Gers, coordonnateur, pour demande de modification de l'arrêté de composition

Analyse réglementaire à l'échelle des départements sur le périmètre NRG

Madame Sandrine AUBIE-LEGENDRE (DDT32)

Suite à la demande en date de septembre 2022, exprimée de la part de FNE, il a été fait une comparaison des différents arrêtés préfectoraux sur les 6 départements couvrant l'ensemble du périmètre du SAGE NRG.

L'ensemble des DDT sur le périmètre ont été sollicités afin de connaître les arrêtés qui existent à ce jour sur les différents départements. Un document de synthèse vous a été transmis dans les documents de séance. Il s'agit principalement de textes de protections d'espèces- c'est l'exemple de la jacinthe de Rome à L'Isle-Jourdain, ou la protection de biotopes comme sur la retenue de Puydarrieux.

Il existe aussi des guides d'instruction afin d'accompagner les pétitionnaires d'améliorer la connaissance, qui sont disposition dans leur démarche administrative.

Les liens internet de la présentation permettent aux membres de la CLE de consulter les 10 textes réglementaires recensés.

Coupes à blanc haies et ripisylves

Monsieur Rémy OUSTRIERES (DDT32)

Un groupe de travail a été initié par les acteurs du territoire, afin de répondre à la préservation de nos linéaires et autres végétations arborées.

Une réunion, sous l'égide de Monsieur le Préfet le 8 juillet 2024, a permis de faire un point d'étape sur les dispositions nationales, en particulier le plan national des haies. Ce temps a permis aussi de faire un point d'avancement des projets en cours portés par les différents acteurs du territoire. Un constat a été partagé sur la nécessité d'un accompagnement local sur l'entretien de ces linéaires et d'un cadre réglementaire permettant de protéger notamment les ripisylves. Ces actions sont longues et des échéances sont prévues à l'horizon 2025.

Madame Christelle CARPENTIER (CA 31)

Concernant les haies, le souci que nous avons est la différence de traitement entre des haies en zones agricoles et celles en zones d'urbanisation. En effet, les gens qui achètent un terrain commencent par abattre les haies pour mettre une clôture. Or la biodiversité est aussi importante en zone urbaine qu'en zone rurale. Il faudrait qu'il y ait le même traitement pour tout le monde.

Monsieur Bernard VERDIER (Vice-Président de la CLE NRG)

On peut constater une sensibilisation sur la replantation des haies et l'accompagnement, y compris de la profession agricole qui a aidé à la replantation des haies. Je citerai le travail fait par le CPIE en ce qui concerne notre département ou la Maison de la Nature. On retrouve partout où c'est possible, cette conscience de recréer des écosystèmes qui sont favorables à la pratique agricole.

Monsieur Xavier VANT (DDT32)

Le pacte national sur les haies, annoncé par le ministre précédent, est maintenant mis en œuvre au niveau régional avec des appels à projets. Des financements, sont possibles pour le monde agricole pour aider à replanter des haies. La première action mise en œuvre est un accompagnement financier le monde agricole, pour ceux qui souhaitent et qui le peuvent sur leur parcellaire. Les crédits ne seront peut-être pas à la hauteur des premières annonces, mais aujourd'hui, il y a encore des crédits disponibles et des possibilités. Ceux qui le peuvent et qui le souhaitent, dans le monde agricole, peuvent s'en emparer.

Madame Christelle CARPENTIER (CA 31)

Ce n'est pas uniquement au monde agricole de faire en sorte de préserver les arbres et les haies. Je suis bien contente qu'on nous aide financièrement mais le souci est qu'on devrait déjà s'imposer de préserver l'existant : aussi bien dans le Gers que dans la Haute-Garonne, on voit des coupes à blanc pour mettre des zones industrielles, des commerces etc..

Monsieur Bernard MALABIRADE (OUGC Neste et rivières de Gascogne)

Pour abonder dans le même sens, nous nous sommes tous émus de coupes rases au bord de cours d'eau. C'était une réalité il y a 2 ans où le prix du bois était très élevé. Les choses ont l'air de se calmer un petit peu de ce côté-là. Aujourd'hui, on met l'accent, dans les recommandations et nous les accompagnons, sur la replantation de haies efficaces pour tenir les bordures de ces cours d'eau.

L'intervention précédente faisait référence à une problématique réglementaire pour les agriculteurs dans le cadre de la PAC, avec des obligations bien précises d'entretien et de maintien et de repeuplement ; ce qui n'est pas le cas pour la propriété privée, qui est importante en bordure des cours d'eau et pour laquelle la réglementation actuelle est insuffisante.

Cibler le monde agricole est une erreur car souvent le propriétaire n'est pas l'exploitant agricole et donc celui qui exploite ces éléments n'est pas agriculteur, à quelques exceptions près bien sûr.

Je pense qu'il faut, à la fois, être volontariste et prudent, sur ce sujet-là pour que nous soyons efficaces. Attention à la surréglementation, à la sur-transposition importante qui pourrait de manière un peu aveugle finalement, toucher des gens qui ne sont pas du tout concernés par la volonté politique que nous avons.

Monsieur MITAULT (DDT32)

Le niveau régional a arrêté dans chaque département une structure pour animer ces questions. Pour le Gers, par exemple, c'est Arbre et paysages 32. C'est important aussi bien du monde agricole que non agricole.

En matière de réglementation, vous avez raison, pour chaque dossier d'aménagement d'une zone d'activités par exemple, les questions des haies sont regardées sous un angle biodiversité, et elles doivent être réinstallées de façon à permettre le même niveau de fonctionnalité d'un point de vue biodiversité.

Ce sont des sujets importants sur lesquels on doit tous avoir une attention et sur lesquels, il y a une animation technique assez forte dans tous les départements.

La PAC impose un certain nombre de réglementations et dans l'autre, ce sont les décisions d'urbanisme qui peuvent emmener à peu près le même niveau d'exigence, qu'il est important d'avoir.

Monsieur Bruno SIRVEN (Arbres et paysages 32)

L'idée de réfléchir à ces problématiques, la ripisylve, la végétation, concerne surtout l'usage et l'occupation des bandes riveraines. C'est bien de parler de ripisylves quand il y en a, mais il s'agit surtout de gérer les bords des cours d'eau.

On parle beaucoup de plantations et des moyens considérables alloués, des moyens d'animation qui existent, mais il ne faut pas oublier que dans ces milieux, une des clés d'action essentielle est la régénération. Ça ne coûte pas beaucoup d'argent. C'est juste un changement de regard.

La précision, déjà faite par Monsieur Malabirade, c'est l'idée de réfléchir ensemble à ces questions. Ce n'est pas pour les agriculteurs qui sont déjà en avance sur ce sujet, mais pour l'ensemble des riverains, agricoles ou non, l'enjeu sera de partager des règles communes, un cadre, pas forcément réglementaire uniquement, qui permettra de maintenir et d'augmenter là où il le faut cet équipement, que sont les haies et les ripisylves.

La ripisylve, oui quand elle existe, mais quand elle n'existe pas la question se pose aussi sur le couvert végétal qu'il y a en bordure de lieux d'eau.

Madame Cécile ARGENTIN (FNE)

Je rejoins Madame Carpentier sur la problématique des haies en zone urbaine et en zone d'aménagement. Il a été mentionné qu'une réglementation existe mais on ne voit pas de mise en œuvre de protection sur un certain nombre de sites aménagés, en ville ou en périphérie de villes. Il y a certainement un travail sur une prise en considération meilleure dans l'analyse des plans d'urbanisme en rattachement au SAGE.

Aujourd'hui, en France on détruit 4 fois plus qu'on ne plante, c'est donc perfectible.

Répartition des stations de mesures et accès aux débits mesurés

Madame Sandrine AUBIE-LEGENDRE (DDT32)

Suite à la demande faite en CLE, il vous est présenté un état des stations de mesures en hydrologie disponibles réparties sur le périmètre du SAGE Neste et rivières de Gascogne.

Concernant les crues, les stations identifiées sont consultables sur le site <https://www.vigicrues.gouv.fr/>

Concernant la gestion quantitative en période d'étiage, il y a tout d'abord 7 points avec une gestion conjointe entre Rives&Eaux et DREAL (7 points nodaux au titre du SDAGE). Ces données sont accessibles sur le site <https://www.hydro.eaufrance.fr/>.

Certaines stations peuvent être à la fois de hautes et de basses eaux (stations mixtes).

Il existe aussi 31 stations secondaires sur les axes réalimentés et 5 stations de référence sans portée réglementaire (sur les bassins autonomes) ; qui sont des outils d'aide à la gestion de surveillance interne Rives&Eaux, ainsi que 75 autres stations pilotées par le gestionnaire Rives&Eaux (retenues, canaux)

Madame Cécile ARGENTIN (FNE)

Sur Hydroportail, les données qui apparaissent, sont-elles en temps réel, ou datent-elles de la veille ?

Madame Sandrine AUBIE-LEGENDRE (DDT32)

Les données disponibles sur Hydroportail, ce sont des débits moyens journaliers (données brutes, données validées).

Monsieur Eric CADORE (REGION OC)

Quand vous parlez de station de mesure secondaire sans portée réglementaire, ça veut dire qu'il n'y a pas de débit d'objectif associé ?

Madame Sandrine AUBIE-LEGENDRE (DDT32)

En effet, réglementairement, il n'y a pas de débit associé et cela permet d'être un outil de suivi, « pour ouvrir et fermer les vannes » de manière à avoir un suivi le plus fin possible.

Madame Lucie NOPOLITAN (DDT82)

Hydroportail permet aussi l'accès à des débits instantanés. Tout dépend, au niveau de la station, de la sélection que vous faites : débits journaliers (journée d'avant) ou débit instantané. Cela mérite d'être vigilant sur ce que l'on demande comme information et ce qu'elle représente.

Projet production Kérosène à partir d'hydrogène HyLann, Plateau de Lannemezan

Madame Karine LIERON (Animatrice du SAGE NRG)

Suite à la demande de la CLE d'avoir des informations sur le projet de kérosène vert pour les avions, à partir d'hydrogène de l'eau, sur le plateau de Lannemezan, qui pourrait impacter la stratégie à venir du SAGE. Pour rappel la CLE n'a pas d'avis officiel à donner puisqu'elle n'a pas validé son SAGE, mais chaque membre de la CLE pourra donner son avis à titre individuel dans le cadre de la concertation à venir.

Suite à échange par téléphone avec la société Qair, ce projet est en phase d'avant-projet avec un objectif d'autorisation mi-2026 et une mise en service en 2030. La société Qair a saisi la CNDP pour une concertation préalable et se propose de nous faire une présentation lors d'une prochaine CLE. Cette concertation devrait avoir lieu entre février et mai 2025. Ils se proposent de faire une présentation avec plus d'éléments chiffrés qu'actuellement.

Madame Cécile ARGENTIN (FNE)

Il n'y a pas de volume annoncé ?

Madame Karine LIERON (Animatrice du SAGE NRG)

A ce stade non. Ils communiqueront les chiffres de l'avant-projet quand ils commenceront la phase de concertation préalable. Leur dossier passe en octobre à la CNDP. Ils doivent avoir rendez-vous avec leur garant d'ici 15 jours. Ils attendaient d'avoir le retour de la CNDP pour communiquer.

Madame Christelle CARPENTIER (CA 31)

L'eau est un sujet très tendu sur nos territoires. Régulièrement, les agriculteurs doivent faire des efforts en réduisant leur assolement irrigué etc... Tout le monde a ses contraintes vis-à-vis de l'usage de l'eau. Personnellement, je demanderai à ce que ces personnes mettent en place des volumes compensatoires s'ils doivent utiliser de l'eau, pour ne pas se retrouver avec des problèmes de gestion que nous ne connaissons pas aujourd'hui pour le fonctionnement d'une usine.

Donc, j'aimerais que Monsieur le Préfet, les services de la DDT, ceux présents aujourd'hui fassent remonter ces éléments. Personnellement, je serai vent debout si j'apprends qu'une usine peut s'installer et utiliser des mètres cube d'eau sans compensation.

Monsieur Bernard MALABIRADE (OUGC Neste et rivières de Gascogne)

Je ne connais pas cette technologie; ils ont besoin d'eau mais on n'a pas idée de quel volume.

Madame Cécile ARGENTIN (FNE)

En fait, ça consomme beaucoup d'eau et le fait qu'ils ne donnent pas le volume interroge, tout simplement.

Monsieur Bernard VERDIER (Vice-Président de la CLE NRG)

Il est évident que c'est un projet de proximité au niveau du département des Hautes-Pyrénées. Dans ce contexte de partage de l'eau, avec l'ensemble du territoire et des travaux de notre CLE, nous devons être vigilants quant aux volumes nécessaires pour cette production d'hydrogène. Il ne s'agit pas de déséquilibrer la ressource connue dont nous disposons actuellement et dont nous avons besoin.

Monsieur Pascal LEVIEUX (LES AMIS DE LA TERRE)

Nous sommes face à un projet qui va être consommateur de beaucoup d'eau. Ce n'est pas par hasard que la question a été posée car il y a un risque de déséquilibre. Je pense que notre CLE doit s'attacher à recenser d'une manière ou d'une autre, tout ce qui dans le futur sera consommateur d'eau, de différentes natures. Par exemple, certains méthaniseurs sont consommateurs, ou ont besoin de beaucoup d'eau. Les amis de la Terre et FNE avions fait le calcul, et on peut se retrouver avec plusieurs dizaines de méthaniseurs sur le département du Gers. Il y a beaucoup d'autres nouveaux usages de l'eau qui sont déséquilibrants. Nous devons lister tous ces nouveaux usages qui apparaissent comme l'hydrogène vert. Nous sommes dans une région qui mise beaucoup sur l'hydrogène vert, ce qui veut donc dire que l'on va consommer beaucoup d'eau. Il va falloir absolument en tenir compte dans nos futurs scénarios. Là, c'est juste un projet qui va être le premier d'une très longue liste

Madame Christelle CARPENTIER (CA 31)

J'ai du mal en mettre un lien avec un méthaniseur qui a besoin d'eau; ou si c'est juste dans le sens où on va être contraint d'irriguer des cultures pour alimenter les méthaniseurs ? Je rappelle que plus une plante va bien, plus elle fait de photosynthèse; quand elle ne souffre pas de sécheresse, plus elle capte de carbone. Nous avons tous aujourd'hui à capter un maximum de carbone vu les problèmes de dérèglement climatique qui sont liés, je le rappelle à l'activité économique et non pas agricole. Pour votre information, quand un méthaniseur fonctionne, toute l'eau qui s'échappe via le méthane, la décomposition des plantes, qu'on appelle le digestat, reste sur le territoire.

Projet EPR2 Golfech

Monsieur Bernard GENDRE (Président de la CLE SAGE NRG)

Autre sujet récent : la possibilité de créer 2 EPR sur la centrale nucléaire de Golfech. A l'origine, la centrale nucléaire de Golfech avait été prévue pour 4 réacteurs. Le dimensionnement de la zone le permet. Jean-Michel Baylé, l' élu local, s'est emparé du sujet en invitant il y a un mois et demi les représentants de l'Etat et élu.es concerné.es par la zone de Golfech. Tout le monde a approuvé le fait qu'il faut absolument réaliser des études qui seraient longues avant de prendre une décision. Nous ne nous sommes pas insurgés contre ce projet, car nous avons besoin de ces études pour savoir quels sont les besoins, les risques pour le refroidissement des réacteurs, les risques pour la rivière. Il est prévu d'avoir un comité de suivi avec les départements et les élu.es du secteur et d'avoir des comptes rendus réguliers.

Monsieur Pascal LEVIEUX (LES AMIS DE LA TERRE)

Lors de la dernière CLE, nous avons effectivement posé la question sur les engagements pris. Vous vous exprimiez en tant que département du Gers ou en tant que Président de la CLE ? Notre interrogation, au vu des enjeux, est de savoir si notre commission sera consultée. Pour que ce soit bien clair, la CLE NRG va disposer d'un siège dans une commission qui serait consultative ? J'aimerais qu'on fasse la distinction entre l'entité départementale et la CLE.

Monsieur Bernard GENDRE (Président de la CLE SAGE NRG)

Nous allons demander qu'il y ait au moins un élu et 2 membres de la CLE. Nous verrons quels seront les postes et le pouvoir.

Monsieur Bernard VERDIER (Vice-Président de la CLE NRG)

Pour la CLE, l'important est de recueillir le maximum d'informations pour comprendre quelles sont les incidences par rapport à la ressource disponible, tout en sachant que le refroidissement de Golfech, mis en place artificiellement, est intimement lié à la ressource avec le lac de la Gimone et ses 10 millions de m3 qui lui sont dédiés. Il faudra davantage d'eau pour les 2 EPR supplémentaires. Cela peut se concevoir car l'énergie nucléaire a fait ses preuves quant à son intérêt. Par contre, on sait qu'on a besoin de l'eau, toute l'eau disponible. Pour un tel projet, il faut mettre en face du stockage qui puisse permettre de refroidir sans remettre en question le bon fonctionnement de la ressource dont on dispose aujourd'hui. Cette ressource existante est le fruit de politiques bien précises et d'engagements des différentes collectivités pour stocker cette eau.

Madame Karine LIERON (Animatrice du SAGE NRG)

EDF se propose de faire une présentation, lors d'une prochaine CLE, sur ce sujet.

Madame Cécile ARGENTIN (FNE)

J'ai des doutes sur le fait que FNE soit présent. Tout ce qui concerne Golfech est compliqué. Je voulais juste rappeler que les années précédentes, et pas seulement en 2022, il y a eu beaucoup de dérogations de température sur Golfech. L'année dernière on n'arrivait pas à tenir une température en dessous de 28°, on est même arrivé jusqu'à 30°, c'est très destructeur. Lorsqu'en 2022, on a maintenu les 10 millions de m3 dans la Gimone, toutes nos retenues étaient au culot piscicole pratiquement.

Actuellement, les modélisations sur le nouveau modèle hydrologique et économique en cours de discussion entre l'Agence de l'Eau, le SMEAG et Rives&Eaux ne parle pas de tout ça, et fait des prospections pour essayer de mobiliser d'autres ressources, puisque nous sommes déjà de toute façon en déséquilibre. Actuellement, les élu.es en question ont déposé une motion au CESER concernant Golfech, que je vous ai transmise-. Ces demi-mots sont exécrables, il va bien falloir nous dire rapidement quel est le montant, le volume nécessaire à sécuriser une telle usine. Cela ne suffit pas de nous dire que ça consomme moins, ils savent très bien de combien ils auront besoin et il faut qu'ils le disent. Vous en tant qu'élu.es, il faut que vous le demandiez. C'est important pour tout le monde, car on ne peut pas s'orienter vers des pseudos décisions sans avoir toutes les billes, c'est fondamental.

Monsieur Bernard GENDRE (Président de la CLE SAGE NRG)

Tout à fait d'accord, nous sommes tous conscients que volume et température vont être les clés de ce projet. Notre décision et la décision du département tiendra compte évidemment de votre avis à tous.

Monsieur Lionel LABARTHE (COM Albret Communauté)

Nous avons fait un courrier par rapport à Golfech lors de la CLE précédente. Nous ne sommes pas contre le projet ni l'étude mais dans l'Albret, territoire à l'aval, on a peur de manquer d'eau. Si nous n'en avons plus le Gers n'en aura plus non plus. Il faut donc faire très attention. L'été dernier, ils ont arrêté un EPR par manque d'eau.

Monsieur Eric LABORDE (Syndicat des Eaux de la Région de Fleurance)

Il me semble que nous n'avons plus trop le temps d'attendre la fin de ces études car, en fait, ce que consomme un EPR ou 2, on le sait déjà plus ou moins. Par rapport à l'usine de kérosène vert, on doit sûrement pouvoir trouver combien ça consomme d'eau. Donc, si nous, en tant que CLE, qui représentons plusieurs départements, nous n'avons pas les moyens de nous opposer à ces projets, si on ne décide que dans 5 ou 6 ans, faire des retenues, où trouver des moyens pour refroidir, si nous attendons les autres, on va peut-être se retrouver en retard et manquer d'eau.

Monsieur Pascal LEVIEUX (LES AMIS DE LA TERRE)

Peut-être qu'en tant que CLE du SAGE NRG, nous pouvons accélérer les actions et entériner l'idée de demander officiellement à Qair quel volume est envisagé, ainsi que pour le projet des 2 EPR en concurrence avec le site de Blaye. C'est une proposition que je fais, nous pouvons acter, en tant que CLE, que nous demandons officiellement à ces 2 projets de nous fournir des données significatives, les chiffres connus à ce jour.

Monsieur Bernard GENDRE (Président de la CLE SAGE NRG)

Je me sens autorisé à faire des courriers à ces 2 institutions, sachant qu'ils ont proposé de nous rencontrer pour nous exposer leur projet. Nous pouvons proposer de manière officielle, de les auditionner et de tenir une CLE exceptionnelle avec eux.

Madame Christelle CARPENTIER (CA 31)

En soi, je ne suis pas contre ces 2 projets. Par contre, vu que le volume est déjà juste entre les différents usagers, je voudrais savoir s'ils ont réfléchi à comment ils vont compenser les volumes d'eau dont ils ont besoin. Ont-ils trouvé une solution, vont-ils fonctionner en circuit fermé ? Il peut y avoir des choses envisageables car les avions sont de plus en plus nombreux et on a tous besoin d'électricité.

Monsieur Philippe BLANQUART (Communauté de communes Lomagne Gersoise)

Juste pour préciser qu'il y a une réunion publique prévue à Golfech par la Commission Locale d'Information de GOLFECH le 25 septembre prochain. C'est une réunion grand public-sur inscription- mais où on apportera des réponses à certaines de vos questions.

Monsieur Eric CADORE (REGION OC)

Premièrement, on ne sait pas encore si le site de Golfech sera retenu, ce n'est qu'une possibilité.

Deuxièmement, je pense que le rôle de la CLE est d'avoir le plus d'informations en amont. Les procédures vont être longues, il ne faut pas brûler les étapes, les opérateurs de ce projet auront à s'expliquer sur sa nature, son rôle, notamment par rapport aux énergies décarbonées. On ne peut pas fermer les yeux, on en a besoin, mais à quelles conditions ? Comment la CLE se responsabilise par rapport aux enjeux de l'eau ? Quel volume pourrait être concerné ? Est-ce uniquement sur le système Neste ?

S'il y a des prises d'eau nouvelles par rapport au système existant, à l'équilibre existant ou déséquilibre existant, il faudra trouver des solutions. Il faut avoir une réflexion globale de la gestion de l'eau qui intègre l'ensemble des besoins, industriels, agricoles, des usagers, du tourisme, des entreprises. L'eau est transversale. On voit bien aujourd'hui que les politiques de l'eau doivent être au cœur des politiques d'aménagement, d'énergie, de transport, d'urbanisme. Ça concerne l'Eta, les Régions, les collectivités. On est sur des enjeux nouveaux d'une ampleur nouvelle et je pense que la CLE a un rôle fondamental à jouer et qu'elle doit responsabiliser tous ses membres sur cette vision de la politique de l'eau et sa gestion des économies d'eau, des solutions fondées sur la nature du réseau hydraulique existant, des améliorations qu'on peut y apporter et si besoin de la créations de retenues multi-usages à la fois énergie, eau potable, agriculture. Dans un contexte de changement climatique, nous devons tous tendre vers cette vision de l'avenir.

Madame Maryse BEYRIE (PETR Pays des Nestes)

Je rejoins les propos de Monsieur Cadore. Les derniers événements des dernières semaines ont démontré qu'il y avait de l'eau. L'urgence, à mon avis, quel que soit le projet-pour refroidir, ou pour permettre au projet de Qair de sortir, c'est de stocker l'eau sans attendre. Nous devrions nous mettre au travail pour imaginer des lieux où stoker cette eau que nous voyons passer, parfois dévastatrice et qui part directement à l'océan.

Monsieur Bernard VERDIER (Vice-Président de la CLE NRG)

Le projet de Golfech concerne également le SAGE Vallée de la Garonne et il y a un travail à mener de concert. On est aussi dans un partage de l'eau qui vient des Pyrénées centrales et qui va vers la Garonne et vers les rivières de Gascogne. Il faut donc à la fois travailler et mener une réflexion avec les 2 SAGE sur des projets de ce type. On peut imaginer Golfech soutenu par une ressource issue du SAGE Garonne, lequel SAGE Garonne à un moment donné vient se nourrir aussi des eaux issues de ce système Neste. Ces subtilités-là peuvent et doivent se faire en bonne intelligence, et en bonne connaissance de ces complémentarités entre ces 2 SAGE qui jouent un rôle important dans le partage de l'eau.

Madame Christelle CARPENTIER (CA 31)

En Haute-Garonne, nous sommes tout à fait ouverts pour mettre en place des réserves, il y a des lieux qui conviendraient. Par contre, il est hors de question qu'on soit contraint de regarder l'eau passer. Il faut avoir une vision globale. On travaille actuellement, sur le projet de territoire Garonne Amont avec le Conseil Départemental de la Haute-Garonne, et bien entendu c'est pour répondre à l'ensemble des usages, pas seulement pour Golfech. Avant Portet sur Garonne, on participe financièrement de façon solidaire, car on prend de l'eau mais nous n'avons pas de soutien d'étiage, et parfois on se retrouve en situation précaire et compliquée, parce qu'on n'a pas de réserves d'eau.

Monsieur Bernard GENDRE (Président de la CLE SAGE NRG)

La communication inter-SAGE est de plus en plus pratiquée ; une Commission des présidents de CLE a été créée. Un futur établissement public regroupera un peu tout le monde et tous les SAGE. Au-delà de Golfech et de la future usine sur Lannemezan, l'agglomération Toulousaine risque de nous poser plus de problème dans les 30 prochaines années. Il va donc falloir se parler et se faire entendre.

Monsieur Eric LABORDE (Syndicat des Eaux de la Région de Fleurance)

Un point à ne pas oublier, c'est essayer d'améliorer les eaux brutes de toutes nos rivières. Malgré tout, il s'agit de produire de l'eau potable et on a de plus en plus de difficultés, avec tout ce qu'il y a dans nos rivières. Il faudrait que nous réfléchissions à amener de l'eau plus propre jusqu'à Agen éventuellement, ce qui permettrait de faire de grosses économies au niveau de nos stations pour produire de l'eau potable. La quantité c'est bien mais il faut aussi avoir la qualité ; et peut être pas à n'importe quel prix.

Monsieur Bernard GENDRE (Président de la CLE SAGE NRG)

C'est une des pistes que l'on va voir avec le SAGE, comment arriver à récupérer de l'eau brute de Sarrancolin pour l'amener aux principales stations de production d'eau potable du Gers. On a un exemple, la Barousse. Depuis 40 ans, l'eau de la Barousse-eau brute des Pyrénées- arrive pratiquement jusqu'à Mauvezin. Le coût de l'époque est largement amorti. Il faudrait chiffrer.

Monsieur Bernard VERDIER (Vice-Président de la CLE NRG)

Monsieur Laborde, a dit qu'il faut anticiper en créant de la ressource nouvelle. J'adhère totalement à vos propos, il faut au maximum utiliser les réserves constituées en haute montagne. On les a créées pour produire de l'hydroélectricité. C'est un revenu pour les collectivités dans les vallées car plus on turbine plus on a de retombées fiscales. Le danger c'est difficulté à satisfaire les besoins d'eau potable et notamment ceux de la métropole toulousaine qui en a de plus en plus besoin. Il ne faut pas, pour régler ce problème, aller prélever de l'eau qui produit de l'électricité. Si on déstocke en période où l'électricité n'est pas intéressante, pour satisfaire les besoins d'étiage ou en alimentation humaine, c'est l'économie de ces vallées qui est impactée. C'est un vrai sujet, déjà vécu par l'Ariège et les Hautes-Pyrénées. Je me fais ici le porte-parole des élu.es de ces vallées pyrénéennes, qui voient leur ressource diminuer dans ce contexte de solidarité d'usage de l'eau. Il faut donc créer de la ressource supplémentaire.

Madame Maryse BEYRIE (PETR Pays des Nestes)

Je souscris à 200% à ce que vient de dire Bernard Verdier. Je voudrais compléter en rappelant que si l'eau est claire aujourd'hui c'est parce toutes les communes des hautes vallées, depuis les années 70, ont mis en place des stations d'épuration. C'était extrêmement lourd sur les budgets communaux. On a essayé grâce à l'eau de développer une économie et si nous n'avions pas eu les centrales hydroélectriques, nous n'aurions pas eu le développement que nous avons. Cette eau n'est pas rétribuée à sa juste valeur, même si l'eau n'appartient à personne, c'est notre seule richesse et nous avons tout mis en œuvre à une époque pour pouvoir la partager.

Monsieur Christophe SABATIER (SYGRAL)

Sur le travail mené sur la qualité des eaux brutes, il ne faut pas oublier l'aspect du fonctionnement naturel des écosystèmes qui contribuent, avec leurs moyens, à faire ce travail gratuitement. C'est le travail rendu par la nature. C'est aussi le travail des syndicats Gémapiens de faire en sorte que ces milieux, particulièrement peu

fonctionnels actuellement, s'améliorent afin que l'ensemble des usages puissent bénéficier de ces gains écologiques. On parle du partage de l'eau entre usages, mais moins du maintien d'un certain équilibre dans les milieux naturels.

Madame Christelle CARPENTIER (CA 31)

Quand j'entends parler d'épuration et d'auto-épuration, il y a une chose qui me choque : c'est que l'Europe veut que nous réduisions impérativement l'usage des engrais (nitrates, phosphores, potasse...) qui nous mèneraient apparemment vers une grosse catastrophe. Mais le souci c'est que les gens ne réalisent pas que, quand on tire la chasse d'eau on évacue de l'azote, du phosphore et de la potasse, soi-disant auto épurés par les cours d'eau. Si ça pouvait revenir sur nos parcelles de façon intelligente, ça serait gagnant-gagnant pour tout le monde. Aujourd'hui, on voit qu'on est obligé de faire du soutien d'étiage pour que les cours d'eau puissent maintenir leur auto épuration naturelle.

Au final, ça ne marche pas si bien que ça, on perd des minéraux très importants pour l'agriculture mais indirectement aussi pour les gens car ça nourrit, ça permet de capter du carbone : si une plante est bien alimentée, elle est comme nous, elle est en bonne santé. Une meilleure photosynthèse permet une meilleure productivité. Je me dis que c'est un vrai désastre que de perdre tous ces minéraux au quotidien, qu'on pourrait ré-utiliser intelligemment. Le problème c'est tout ce qui est sanitaire. Je ne voudrais pas que demain, il nous faille tout amener aux incinérateurs. Il y a une vraie question et une vraie réflexion à poser, de plus en plus urgente : il faut arrêter de vouloir tout diluer. Faisons un circuit intelligent.

Avancement de la démarche d'élaboration du SAGE

Madame Karine LIERON (Animatrice du SAGE NRG)

Nous sommes actuellement en phase stratégie.

Les commissions géographiques qui ont eu lieu entre mars et juin 2024 traitaient de tous les thèmes de l'eau, sous forme de travaux en groupe. Ces commissions géographiques étaient ouvertes aux membres de la CLE, partenaires et citoyen.nes. Il a été acté en juillet qu'il manquait encore des éléments, en particulier sur le côté agricole. La chambre d'agriculture nous a donc transmis des éléments plus récents. Il a de plus été demandé lors de la dernière CLE de rajouter une commission géographique, orientée eau dans les sols et agriculture. Nous vous tiendrons au courant du lieu et de la date, en concertation avec les chambres d'agriculture et les représentants agricoles.

Guide gouvernance

Madame Karine LIERON (Animatrice du SAGE NRG)

Un document projet guide de la gouvernance sur le territoire demandé par la CLE vous a été transmis. L'objectif est de déterminer qui fait quoi sur le territoire. Vous avez jusqu'à fin septembre pour nous renvoyer le document avec vos annotations. Certains acteurs n'ont pas encore reçu le projet de document, mais cela va être fait rapidement.

Un projet de flyer synthétique est en cours d'élaboration.

Monsieur Bernard MALABIRADE (OUGC Neste et rivières de Gascogne)

Il faudra donc vous faire passer des amendements à la fois sur les OUGC et sur le travail des chambres d'agriculture auprès des irrigants, ainsi que sur l'entretien des ouvrages et leurs créations.

Monsieur Eric CADORE (REGION OC)

Je précise que la région n'est pas compétente en matière d'eau potable et d'assainissement selon le code des collectivités ; mais elle peut toutefois mettre en place une politique de biodiversité qui lui permet d'intervenir sur les milieux aquatiques. L'action sur la politique de l'eau va plus loin que ça. Il faudrait donc peut être reformulé en 2 lignes, par rapport à une politique de protection de la ressource ou de partage durable de la ressource.

Urbanisme

Madame Marion HARLE (Animatrice du SAGE NRG)

Ce vendredi commencera le cycle de webinaires proposé, organisé par le SMEAG et la CLE de la vallée de la Garonne, en collaboration avec la CLE Neste et rivières de Gascogne. Ces conférences, à l'attention des acteurs de l'urbanisme notamment ; ont pour objectif d'informer sur la politique de l'eau et des outils disponibles pour l'urbanisme et l'aménagement du territoire afin de prendre en compte la ressource en eau. Le premier webinaire sera une introduction à la politique de l'eau.

La cellule d'animation continue d'accompagner des territoires dans l'élaboration de leurs documents d'urbanisme (SCOT, PLUI...).

Donc, n'hésitez pas à nous solliciter si vous avez besoin d'accompagnement dans l'élaboration de vos documents d'urbanisme.

Monsieur Jean-Luc DUPOUX (Syndicat de Gestion de la Save et de ses Affluents)

Pour confirmer ce que vient de dire Marion, pour le PLU de L'Isle-Jourdain, il a été pris en compte les remarques apportées. Elles ont été intégrées en plus de ce qui avait été préparé par le bureau d'études.

Sensibilisation, communication

Madame Sarah LABRIFFE (Animatrice du SAGE NRG)

Concernant l'accompagnement à des projets tutorés, un projet a été fait par les BTS Gestion et Protection de la Nature de l'institut Saint Christophe de Masseube. Les étudiants ont réalisé 5 vidéos de vulgarisation des données de l'état initial diagnostic du territoire. Ces vidéos sont à destination des jeunes, afin qu'ils, elles puissent s'emparer de la thématique. En effet, lors de la CLE précédente, une remarque était remontée sur le besoin d'associer les jeunes sur le territoire et de les sensibiliser. Ces vidéos sont disponibles sur le YouTube du SAGE et sur l'ensemble des réseaux sociaux. Vous pouvez donc les partager afin de les diffuser à votre niveau.

Le 20 septembre 2024 à 18h, aura lieu à Ciné 32 un ciné débat autour du film « la théorie du boxeur », filmé dans la Drôme sur l'adaptation de l'agriculture face au réchauffement climatique. Gers Développement organise cet événement en présence du réalisateur. « La théorie du boxeur » nous a été conseillé par beaucoup d'agriculteurs, car ce film n'oppose pas, ne stigmatise personne. Il est vraiment dans la construction face au réchauffement climatique et aux problèmes d'accès à l'eau.

Le 21 septembre 2024 il y aura la 3^{ème} édition du festival de l'eau à Capvern les Bains. Le SAGE sera présent avec l'exposition et le film de 15mn.

Le 11 octobre de 18h à 21h, à la salle des fêtes de Saint-Martin dans le Gers, la communauté de communes Astarac Arros organise un événement qui s'appelle Villes à Joie. Le SAGE y sera présent avec la maquette et de la documentation.

Les 11 et 12 octobre, le Parc National des Pyrénées organise à Argeles Gazost, des journées scientifiques Eau-Biodiversité et Ecosystèmes aquatiques. Le SAGE interviendra le vendredi pour parler de l'incidence des évolutions de la ressource sur les usages et l'économie de la montagne et du piémont.

Toutes les informations sur ces événements sont partagées sur les réseaux du SAGE.

Concernant les cartes en 3D, si vous souhaitez commander et ainsi bénéficier d'un tarif préférentiel pour une commande groupée, vous pouvez vous inscrire auprès de Mariane Theulle.

Concernant les expositions extérieures, actuellement une exposition est installée à Beaulieu ensuite à Lavacant, et une autre est à la DDT32.

Planning prévisionnel 2024 2025

Madame Karine LIERON (Animatrice du SAGE NRG)

Un projet de documents de stratégie, intégrant tous les retours de la concertation sera proposée lors du bureau qui devrait se réunir en janvier. Suite au retour du bureau, un projet de document stratégie V1 vous sera proposé pour une CLE en format travail en groupe sur différentes thématiques.

Point information : Nouveau modèle économique de soutien des débits

Madame Audrey BAYLE (AEAG)

Le soutien des débits comprend à la fois les débits d'étiage et les débits d'usage. Le travail en cours est d'évaluer le besoin d'accompagnement financier pour la partie du soutien des débits d'étiage. Ce travail a été engagé l'année dernière suite à une délibération du comité de bassin qui met en avant le fait de consolider juridiquement le financement du soutien de ces débits. Cette délibération était confortée par un courrier des ministères en charge de l'écologie et de l'énergie qui demandait au territoire Adour Garonne de retravailler la façon d'accompagner ce soutien des débits.

Il a été décidé d'engager une expérimentation sur 2 ans, elle se termine donc à la fin de cette année. L'expérimentation concerne 2 territoires considérés comme des territoires ayant des fonctionnements de soutien sur les débits très différents. La Garonne et le système Neste. La Garonne a un soutien des débits qui dépend quasi exclusivement des retenues hydroélectriques, avec déjà des conventionnements et des contrats signés avec les hydro électriciens. Le système Neste a un fonctionnement très différent, puisqu'il est dans le cadre d'une concession, l'eau dans l'hydroélectricité n'est donc pas du tout financée de la même façon. De plus, en aval, il y a des retenues de piémont qui permettent aussi de participer à ce soutien des débits.

C'est donc pour cela que ces territoires ont été choisis : ils ont des fonctionnements très différents qui permettent d'englober tous les modes de fonctionnement que l'on peut trouver sur le territoire Adour Garonne. Cette expérimentation est une première phase. Ce travail aura vocation, dans un deuxième temps à être déployé à l'échelle de l'ensemble du territoire Adour Garonne.

Fin 2023, un travail important a été fait sur le volet juridique. Le cadrage juridique était vraiment le fondement pour consolider les financements publics qui pouvaient être apportés sur le soutien des débits. Ce travail n'est pas tout à fait finalisé.

Le nouveau modèle est constitué autour d'une modélisation hydrologique sur laquelle va venir se greffer une modélisation économique. Cela nous permettra d'avoir une vision du besoin en financement sur chaque sous-bassin pour le soutien des débits.

Sur l'encadrement juridique, l'objectif est vraiment d'assoir les financements publics au soutien des débits, sur des compétences qui reviennent aux financeurs comme l'Agence de l'Eau mais cela peut concerner aussi les départements, les régions. Le dispositif identifié est le service d'intérêt général, non économique, qui met en avant le fait que le soutien des débits, et notamment la partie soutien d'étiage a vocation à participer à la satisfaction du débit objectif étiage, objectif attribué aux Agences de l'Eau et à l'Etat. En s'appuyant sur cet objectif, on conforte la raison de financement de l'AEAG.

Nous allons déployer cet objectif auprès des gestionnaires de soutien d'étiage par la signature de conventions ou de contrats. Sur le territoire de la Neste, ça sera par exemple avec Rives&Eaux du Sud-Ouest. C'est déjà fait aujourd'hui, mais là on met vraiment une formalisation juridique. Ce cadre de service d'intérêt général ne va pas exonérer de définir les conditions de financement public. Au-delà du cadre, il va falloir déterminer quelles vont être les conditions d'intervention des financeurs publics, quelle part va être financée, à quelle hauteur et comment ça va s'organiser. Le cadre juridique est en cours de validation au niveau national. En parallèle, le travail de modélisation hydrologique et économique qui va nous permettre de définir le mode d'intervention des financeurs publics, a été présenté.

La modélisation hydrologique est basée sur la connaissance de l'existant sur le territoire de la Neste (les ouvrages, les volumes disponibles, les débits d'objectif d'étiage, les prélèvements existants sur le territoire ...), puis une vision à 2031 et une vision à 2050. Ce travail hydrologique va nous donner les volumes qui participent au soutien des débits pour les usages, pour les étiages, et va nous permettre d'avoir une approche plus fine du fonctionnement sur le territoire. Nous l'appliquerons à une modélisation économique. Cela nous permettra de faire des simulations pour évaluer le besoin en financement de ce soutien des débits. Ces besoins en financement vont intégrer à la fois le besoin de fonctionnement pour que ce soutien des débits puisse être effectif, et également le besoin en renouvellement des ouvrages, et les besoins en investissement pour aller chercher des projets complémentaires qui devraient être nécessaires pour les années à venir.

Sur la partie hydrologique, les modélisations ont été faites sur le territoire de la Neste, à échéance 2030, n'avaient pas identifié de possibilités de volumes supplémentaires. Par contre à 2050, il y avait un potentiel de volume supplémentaire identifié. Aujourd'hui, on se rend compte dans les résultats de modélisation qu'avec uniquement les volumes disponibles actuellement, on ne peut pas couvrir le besoin des usages et les besoins pour les DOE. Il y a donc vraiment une nécessité de réfléchir aux besoins du territoire de la Neste en termes de volumes pour le soutien des débits. Ce qui ressort des modélisations actuelles et à objectif 2030, c'est que les résultats ne sont pas identiques, entre la répartition des volumes à destination des usages et ceux à destination de l'étiage : 40% environ pour les usages et 60% pour l'étiage. Le système Neste est fortement dépendant des ressources en eau de la Neste et des ressources de la haute montagne.

Une fois ces conclusions du modèle hydrologique validées, on peut appliquer le modèle économique. Aujourd'hui, le modèle économique met en avant des coûts actuels, à objectif 2030 (sans volume complémentaire) de 11 millions d'euros par an (y compris le besoin en renouvellement des ouvrages). Sur la Neste, le besoin de renouvellement des ouvrages est assez important car il y a des gros ouvrages patrimoniaux, comme le canal de la Neste.

La phase suivante est d'estimer, une fois ce coût établi, quel est le besoin de financement et de recettes. Les recettes concernent la partie tarification gérée par Rives&Eaux du Sud-Ouest. Nous regardons la partie subvention publique correspondant au volume dédié au soutien d'étiage. La prochaine étape sera de définir ce qu'on appelle le chemin de transition, soit comment passer de l'état de fonctionnement actuel à un état futur de nouveau modèle économique équilibré pour assurer le soutien des débits. Nous approchons des conclusions.

L'ensemble des travaux réalisés dans le cadre de ce nouveau modèle économique va aussi pouvoir participer à votre travail de définition de stratégie car il amène énormément d'informations sur le fonctionnement, sur les coûts, sur les besoins du territoire en terme de débit, de volumes nécessaires, à la fois sur une approche actuelle et aussi avec une vision prospective à 2050 en cours d'étude.

Cette expérimentation a donc vocation à amener un financement public, ce qui n'était pas le cas jusqu'à présent sur la Neste.

Monsieur Pierre WEISS (Rives &Eaux du Sud-Ouest)

Je précise que c'est du soutien des débits pour le compte du milieu qu'il s'agit. Nous avons des obligations d'une part tout au long de l'année, et parfois aussi de continuité hydraulique, qui va au-delà des simples DOE. C'est donc un élément important qui est en train d'être finalisé avec l'AEAG.

Madame Karine LIERON (Animatrice du SAGE NRG)

Ce que l'on retient de cette étude, est que la ressource n'est pas suffisante par rapport à nos besoins tels qu'ils sont identifiés sur notre territoire. Historiquement, toutes les grosses infrastructures ont été faites soit par l'Etat soit par les collectivités, tandis que le coût de fonctionnement était reporté au préleveur jusqu'à maintenant. L'idée est de tout mettre à plat pour que le renouvellement de ces ouvrages absolument stratégiques, pour nous, sur nos territoires, puisse être pérennisé et continuer à alimenter les rivières de Gascogne. C'est donc un élément important qui permettra de la transparence pour savoir le coût réel de soutien de ces débits d'étiage, et de celle du préleveur, en intégrant pour chacun fonctionnement et renouvellement, afin de pouvoir les garder en état si on veut continuer à avoir de l'eau potable et une économie sur notre territoire.

Monsieur Pascal LEVIEUX (LES AMIS DE LA TERRE)

Par rapport à cet aspect modèle hydrologique, distinct du modèle économique, est-ce qu'on reste dans le périmètre de notre commission, ou est-ce de l'information ? Dans quelle mesure cela crée-t-il de la contrainte pour nos travaux ? La question du modèle hydrologique est évidente, celle du modèle économique, me semblait un peu hors de propos mais c'est vrai que, quand on rentre dans les détails, ça semble difficile de ne pas en tenir compte. Quelles contraintes cela crée-t-il pour nos travaux ?

Madame Karine LIERON (Animatrice du SAGE NRG)

Tous les travaux menés dans le cadre de cette étude sont beaucoup plus fins que l'état des lieux qu'on a pu faire. Le diagnostic sur notre territoire va plus loin en termes d'hydrologie ; on avait déjà une bonne vision mais plutôt macro. Cela ça va donc nous permettre d'affiner nos données.

Monsieur Pascal LEVIEUX (LES AMIS DE LA TERRE)

Nous sommes au cœur de ce qu'il nous faut comme données au départ pour que nos travaux soient les moins contraints possibles. Cette étude fine connaît-elle le nombre de retenues collinaires sur notre territoire et le volume associé ? Il me semble que ce n'est pas simple et que cela n'était pas très précisé au niveau du diagnostic. Peut-on se permettre d'aller sur un chantier de recensement des retenues collinaires sur notre périmètre NESTE ? Est-il suffisamment précis, peut-on l'initier ? Comment fait-on avec cette affaire qui va contraindre, au moins le modèle hydrologique, sinon économique ?

Monsieur Bernard GENDRE (Président de la CLE SAGE NRG)

Les retenues collinaires sont connues puisqu'elles sont déclarées avec un volume déclaré. Mais est-ce que les volumes pour un lac, il y a 30 ans, déclaré à 50 000 m³, à capacité maximale sont les mêmes aujourd'hui ? Nous ne connaissons pas les chiffres, peut-être la Chambre d'agriculture ?

Monsieur Bernard MALABIRADE (OUGC Neste et rivières de Gascogne)

Ce n'est pas connu précisément.

Sur le Gers, 5 000 lacs collinaires sont identifiés, 3 005 déclarés utilisés. Beaucoup de réserves ont quitté l'usage agricole, et sont aujourd'hui en multipropriétés de non-agriculteurs, plus ou moins en dégradation, et donc pas forcément aux normes.

On arrive à faire respecter les normes lorsqu'il y a usage de l'eau, car il y a des contrôles qu'opèrent la police de l'eau et le service Eau de la DDT. Ces réserves-là ne sont pas très importantes à l'unité, on parle de quelques milliers de m³, voir quelques dizaines de milliers. Il n'y a donc pas de risque sur des villages en aval, pas de risque de sécurité civile.

Par contre ce sont des réserves d'eau non utilisées sur un bassin déficitaire. Nous avons imaginé un programme que nous avons déjà proposé (nous ne pouvons pas en être les porteurs financiers) pour aider ces propriétaires ou multi-propriétaires à réhabiliter un site qui a un avantage vis-à-vis de la biodiversité et de la faune locale. Le réhabiliter et l'utiliser par des systèmes très simples, de siphons par exemple, et l'utiliser à des périodes en télécommande, à distance. C'est vrai que ça n'a pas de sens si le filet d'eau est trop fin et qu'il disparaît vite dans un fossé en aval, relativement sec parce qu'on est en période sèche. Mais on peut imaginer qu'un lâcher un peu plus important permettrait de voir arriver de l'eau et de venir renforcer des débits d'objectifs d'étiage.

Débit d'objectif d'étiage, dont il faut absolument revoir le sens précis. A l'époque, ils avaient été faits à peu près. Aujourd'hui il faut savoir les réactualiser par rapport aux réels besoins d'eau dans les rivières. Ça nous paraît nécessaire. On parle de 500, 1000 petits ouvrages, peut-être 1500. Si on compte les mares... Comptez un millier d'ouvrages qui de manière assez pertinente pourrait être réutilisés, moyennant quand même un travail de mise aux normes. La mise aux normes consiste à enlever les arbres des digues, faire en sorte qu'il n'y ait pas de fuites

etc...C'est un travail assez considérable. Ils vont de fait se détériorer, avoir des petites fuites à un moment donné et naturellement se vider. La fin est inéluctable, sans entretien, un ouvrage de lac se détériore aussi.

Monsieur Pascal LEVIEUX (LES AMIS DE LA TERRE)

C'est un sujet qui demanderait, à mon avis, une séance à part entière. Nous sommes en train de dire que de dépenser pour la mise aux normes de ces 1000 ou 1500, quel que soit le modèle économique, quelles que soient les finances publiques ou non, Il nous faut un recensement précis de ce que ça représente comme volume. Est-ce que c'est significatif au niveau du modèle de notre SAGE Neste. On ne peut pas continuer à discuter sans savoir exactement où nous en sommes. Je ne pense pas qu'on puisse sérieusement avancer si on n'a pas des données de recensement et il faut donc lancer ce chantier d'une manière ou d'une autre. Cela me semble une évidence. On a déjà 2 ans de retard.

Monsieur MITAULT (DDT32)

Le soutien de débit d'étiage se fait par des ouvrages structurants. Sur les ouvrages non structurants, on parle de débit réservé à restituer pour le milieu, sans nécessairement de contrepartie sur les DOE. C'est important de le rappeler. La question d'un modèle hydrologique et économique doit permettre de calculer les recettes et voir la tarification la plus juste, pour que chacun contribue par rapport à ses usages, dont l'usage du milieu naturel. L'exercice ne vaut qu'à travers des ouvrages structurants et la question à se poser, c'est le besoin de nouveaux ouvrages structurants par rapport au changement climatique, pour ces prochaines années. Nous ne sommes pas à l'équilibre, cela a été dit, ce qui signifie que nous ne respectons pas les DOE sur les points nodaux, 8 années sur 10. Il est donc important de réinterroger le besoin de volumes structurants.

Madame Audrey BAYLE (AEAG)

Je confirme que nous n'avons pas une vision exhaustive de tous les ouvrages présents sur le territoire. Nous ne sommes que sur les ouvrages structurants, qu'on connaît déjà et qui participent au soutien des débits. On n'a pas analysé, étudié l'ensemble des retenues collinaires. Sur l'approche 2050, nous sommes sur des projets qui sont aussi connus par les différents acteurs du territoire, et qui pourraient participer au soutien des débits dans le futur.

Monsieur Eric LABORDE (SERF)

Je ne sais pas s'il y a lieu de perdre du temps sur des retenues collinaires qui n'apporteront pas grand-chose sinon rien. Je crois qu'il vaut mieux se concentrer sur des retenues structurantes, consolider celles que nous avons, mais ne pas en faire d'autres.

Récupérer 10 000m³ d'eau sur un lac de 25 000 m³ en sachant qu'il n'en stocke peut être plus que 15 000 m³, je trouve ça fou. C'est un travail de titan. Gardons l'argent, mettons-le ailleurs pour plus d'efficacité. Toutes les retenues n'ont pas un tuyau sous la digue. Pour moi, c'est complètement aberrant de se pencher sur ce type de réserve pour récupérer un petit peu d'eau, ça restera « une goutte d'eau ».

Madame Karine LIERON (Animatrice du SAGE NRG)

En termes de chiffres, avec les données non exhaustives que nous avons, sur le territoire les petits collinaires représentent à peu près 80 millions de m³, et les retenues structurantes à peu près 87 millions de m³. Nous ne sommes ni la Garonne ni l'Adour. La particularité sur notre territoire est notre dépendance au canal, qui nous permet, ou pas, de remplir nos grosses retenues.

Dans la stratégie à venir, ce seront tout un tas de chapelet d'actions qui nous permettront d'atteindre cet équilibre. Nous n'arrivons plus à tenir nos débits d'objectif d'étiage, les volumes prélevables ont été définis il y a longtemps : notre équilibre avec les débits actuels et les prévisions futures ne tient plus.

Monsieur Eric CADORE (REGION OC)

Le problème est technique et complexe. Je pense qu'il est important de se pencher sur ce projet déjà engagé et bien avancé. On a, d'un côté des redevances liées à la consommation d'eau prélevées sur les usagers par l'Agence de l'Eau et de l'autre, un financement public qui sert au soutien d'étiage.

Quel va être, par exemple, pour les usagers, la part du coût de soutien des usages et la part de soutien des débits d'étiage ? Car finalement, il y a toute une partie de l'eau qui circule, utile au milieu, à la vie humaine, aux villes, aux activités, qui n'est financée par personne. Donc, est-ce que ce financement-là sera principalement de l'impôt, de la solidarité nationale avec les particularités de notre région par rapport au reste du pays ? Ou est-ce que ce sera plutôt une augmentation de la redevance usagers en fonction du prélèvement effectué, incitant évidemment aux économies d'eau, qui par contre vont faire baisser les recettes ? Ces questions politiques sortiront quand ces sujets seront mis sur la place publique.

Madame Audrey BAYLE (AEAG)

C'est effectivement tout le travail qui est encore en discussion : s'assurer de qui paye quoi et de comment. La partie redevances est un élément un peu à part de ce travail même si forcément la redevance contribue au financement que va pouvoir apporter l'Agence de l'Eau. Nous sommes vraiment sur le financement d'un service particulier qui est le soutien des débits, qui permet d'alimenter le milieu et les usagers. Et c'est bien un financement par ces 2 éléments qui est représenté par les financements publics. C'est ce financement qu'on cherche à estimer.

Monsieur Eric CADORE (REGION OC)

Je partage l'objectif qu'il faudra affiner.

Quel est le lien avec la GEMAPI ? Dans la GEMAPI, il y a la prévention des inondations, des milieux aquatiques mais pas le soutien d'étiage ?

Madame Audrey BAYLE (AEAG)

Non, on ne regarde pas du tout le volet inondation.

Point information : SAGE des eaux souterraines de Gascogne

Madame Marie BAREILLE (Institution Adour)

L'émergence du SAGE des eaux souterraines de Gascogne, s'accompagne d'une réflexion et d'un projet de labellisation en EPTB souterrain de l'institution Adour.

En 2017, le comité de bassin a sollicité le comité syndical de l'institution Adour pour engager un travail sur les nappes souterraines profondes du sud du bassin Aquitain. Ces ressources ont déjà sur le nord du bassin Aquitain un cadre de gestion : le SAGE des nappes profondes de Gironde. Il n'y avait pas l'équivalent en termes d'outil de gestion sur le sud du bassin Aquitain.

En 2018, une étude socio-économique a été menée avec le BRGM autour des ressources et des usages, leur importance pour le territoire. Cela a été l'occasion de mettre en place un cercle de concertation assez élargi, avec notamment l'ensemble des usagers de ces ressources (beaucoup d'eau potable, du thermalisme et un petit peu d'usage agricole et industriel). Ont été aussi associés les services de l'Etat, l'Agence de l'Eau, des élus locaux, départementaux et régionaux. Au terme de 2 ans d'étude, l'ensemble des personnes étaient satisfaites d'avoir un cercle de concertation, et également étaient convaincues d'un besoin de gestion sur ces ressources spécifiques.

Depuis 2022, le comité de pilotage ont convenu unanimement de mobiliser un outil SAGE, Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux, dédié à ces ressources. Le SAGE est en émergence à présent.

Monsieur Pierre CARLEVARIS (Institution Adour)

Je suis actuellement missionné pour faire émerger et animer ce SAGE Eaux souterraines de Gascogne.

Le bassin versant est une surface sur laquelle les eaux issues des précipitations, des eaux de glacier ou autres sources, circulent naturellement du point le plus haut vers le point le plus bas. Ces eaux de surface sont soutenues par les premières couches du sous-sol perméable qu'on appelle nappes libres en géologie. Ces nappes sont rechargées inter-annuellement par les précipitations. Ce sont ces ressources qui vont intéresser les SAGE de surface comme le SAGE Neste et rivières de Gascogne, ou le SAGE Adour Amont ou Adour Aval ou Midouze

Dans le cadre du SAGE eaux souterraines de Gascogne, nous n'allons pas parler de bassin versant mais de bassin sédimentaire, en profondeur. Il faut savoir qu'une goutte d'eau qui tombe sur un bassin versant ne s'arrête pas à la première couche de la nappe libre, mais qu'elle va atteindre une certaine profondeur au bout d'un certain temps. Pour donner un exemple, au niveau de Tarbes, il y a 8 000m de sédiments, c'est-à-dire des strates de couches sédimentaires qui s'accumulent les unes sur les autres. Certaines sont perméables, et certaines sont imperméables, et vont donc empêcher les eaux de circuler verticalement. La chose importante à savoir c'est qu'ici, on parle de bassin sédimentaire et donc que l'extension des nappes captives dépasse largement les limites des bassins versants de surface, car elles sont limitées non pas par l'hydrographie, mais par la géologie.

Le périmètre de ce SAGE Eaux souterraines de Gascogne tel qu'il a été arrêté au mois de juin 2024, dépasse largement les limites du bassin hydrographique de l'Adour et intersecte plusieurs autres SAGE de surface. Il s'intéresse aux ressources captives, donc en profondeur des ressources géologiques. Ce périmètre correspond à une surface de plus 19 000m², limité à l'ouest par le trait de côte atlantique et, pour des raisons administratives, il a été arrêté au département du Gers et des Landes. Cela permet également une jointure avec le SAGE nappes profondes de Gironde qui s'intéresse exactement aux mêmes ressources. On crée une continuité dans la gestion entre les différents aquifères profonds du sud du bassin aquitain. Les usages principaux sur le périmètre sont l'eau potable en grande majorité, l'agriculture, l'industrie et le thermalisme. Ce périmètre du SAGE Eaux Souterraines de Gascogne a un périmètre vertical qui va s'intéresser à un certain nombre d'aquifères ou masses d'eau définis par la Directive Cadre sur l'Eau, soit 15 masses d'eau. A l'heure actuelle, nous avons 45 millions de m³ prélevés dans ces nappes en très grande majorité pour l'eau potable (72%) et dans une moindre mesure pour des usages industriels, les centres thermaux et l'agriculture pour l'irrigation.

En comparaison, sur le SAGE nappes profondes de Gironde, qui s'intéresse aux mêmes objets géologiques, 120 millions de m³ sont prélevés par an.

Il faut rester vigilant avec ces ressources potentielles de substitution, puisque les ressources en surface étant amenées à être réduites ou moins disponibles. Il est très simple actuellement de se diriger vers ces ressources captives profondes, qui ne font l'objet aujourd'hui d'aucun outil de gestion. C'est une des raisons pour lesquelles ce SAGE est en émergence. L'enjeu principal est de garantir une ressource disponible, en bon état pour le futur.

Il y a différents types d'enjeux : des enjeux opérationnels pour les préleveurs, des enjeux sociaux, des enjeux d'ordre qualitatif et également des enjeux d'ordre de connaissance scientifique.

Donc la taille du périmètre et les enjeux spécifiques des nappes captives ont suscité également des questions de nature réglementaire, et a ouvert la voie à des discussions autour d'un projet de

labellisation de l'Etablissement Public Territorial de Bassin souterrain qui va justement s'intéresser à ces ressources captives.

Madame Aurélie DARTHOS (Institution Adour)

En complément de la démarche de SAGE, qui est conduite par l'Institution Adour depuis son origine, et avec l'appui d'une analyse juridique, l'Institution Adour a décidé d'être candidate au portage de ce SAGE, et de solliciter la reconnaissance d'Etablissement Public Territorial de Bassin à l'échelle de ces aquifères.

Cette labélisation est sollicitée pour un périmètre identique à celui du projet du SAGE. Le choix de cette labélisation a pour but de renforcer la lisibilité du rôle de l'Etablissement sur ce périmètre et permettre d'assurer la continuité du travail engagé sur les nappes captives, d'assurer une cohérence avec la reconnaissance en tant qu'EPTB sur les nappes profondes de Gironde de nos collègues du SMEGREG ; et surtout, cela permet à l'Etablissement d'être consulté dans toutes les démarches réglementaires requises, tous les projets, les programmes, les dossiers du territoire concerné, dès lors que ça concerne la ressource en eau souterraine.

Madame Marie BAREILLE (Institution Adour)

Dans le cadre de la démarche et le projet de labellisation, le préfet coordonnateur de bassin saisira les Commissions Locales de l'Eau concernées pour émettre un avis sur ce sujet. Dans les semaines ou mois à venir, vous allez être sollicités et vous pourrez vous prononcer sur le sujet.

Monsieur Eric CADORE (REGION OC)

Je trouve très bien qu'on arrive à constituer ce SAGE. L'intérêt est de préserver des ressources en eau d'une qualité millénaire, parfois avec une pureté excellente, type nappe de l'éocène à 800m, même si on n'a pas trop de risques que les gens aillent forer

Avec les accidents géologiques, les failles, l'eau peut remonter à la surface et cela nous permet thermalisme comme à Cazaubon. Cette eau millénaire, près de la surface, est en risque et il est donc bien d'instaurer des règles de gestion en prenant en compte les usages actuels identifiés, les prélèvements dans ces aquifères, et de les gérer pour l'avenir, les générations futures.

Monsieur Philippe KINDTS (Les Bios du Gers)

Pourriez-vous nous donner la date précise de démarrage de ce SAGE ?

Madame Marie BAREILLE (Institution Adour)

L'émergence est en cours. La définition du périmètre a été prise par arrêté en juin par les 4 préfets départementaux. La Commission Locale de l'Eau est en cours de constitution. Nous espérons un arrêté de constitution et composition de la CLE fin 2024 tout début 2025. L'installation se fera en suivant. Les travaux sont déjà en route en termes d'état des lieux, de diagnostic, car on a déjà du travail fait depuis 2018.

Point information : Plan national Eau

Madame Karine LIERON (Animatrice du SAGE NRG)

Vous avez tous reçu en document de séance, l'instruction du plan d'eau qui a été communiquée par les services de l'Etat sur la mise en œuvre du plan d'action pour une gestion résiliente et concertée de l'eau. Elle vous précise diverses pistes pour chacun.ne, en lien avec vos compétences.

Monsieur Bernard GENDRE (Président de la CLE SAGE NRG)

Je vous remercie toutes et tous.

La séance est levée à 17h26

ANNEXE 1

FICHE DE PRESENCE
Commission Locale de l'Eau
Neste et Rivières de Gascogne

16 SEPTEMBRE 2024
Auch(32), Visio+ présentiel

Présences – Pouvoirs / Excusés

Membres de la CLE (90 membres) : 47 présents, 43 excusés (dont 3 pouvoirs)

1^{er} COLLEGE ETAT (14 membres, non nominatif) : **9** structures présentes ; **5** Excusées (dont 2 pouvoirs)

Etaient Présents :

Préfecture du Gers : Laurent CARRIE
Préfecture de la Haute-Garonne : Valérie FAGES (DDT 31)
Préfecture des Hautes-Pyrénées : Gaël BRACHET (DDT65)
Préfecture du Lot-et-Garonne : Frédéric DOUCET (DDT47)
Préfecture du Tarn-et-Garonne : Lucie NAPOLITAN (DDT 82)
Agence de l'Eau Adour-Garonne Délégation Garonne Amont : Emilie SALVO
Office Français de la Biodiversité Occitanie : Maxime PRAT
Agence Régionale de Santé Occitanie : Frédéric FOURNIER
DREAL (Occitanie) : Anthony DELAHAISE

Excusés :

Préfet Coordinateur de bassin Adour Garonne
Préfecture Landes (pouvoir donné à Sandrine AUBIE LEGENDRE DDT 32)
Parc National des Pyrénées
Office National des Forêts (pouvoir donné à Emilie SALVO AEAG)
Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt d'Occitanie

2^{ème} COLLEGE CT : (48 membres, nominatif) : **18** présents ; **30** Excusés (dont 7 pouvoirs)

Etaient Présents :

Département du Gers : Bernard GENDRE
Département des Hautes Pyrénées : Bernard VERDIER
Syndicat Mixte des Bassins Versants de l'Osse, de la Gélise et de l'Auzoue : Gérard MIMALE
Syndicat de Gestion de la Save et de ses Affluents : Jean-Luc DUPOUX
Syndicat Mixte des Trois Vallées : Etienne SAVARY
Syndicat des eaux de la Lomagne : Christian LAGARDE
Syndicat des Eaux de la Région de Fleurance : Éric LABORDE
Syndicat Mixte Eau 47 : Geneviève LE LANNIC
Syndicat Mixte SCOT Gascogne : Max BALAS
PETR Pays des Nestes : Maryse BEYRIE
Communauté de communes Astarac Arros en Gascogne : Céline SALLES
Communauté de communes Gascogne Toulousaine : Julien DELIX
Communauté de communes de la Ténarèze : Maurice BOISON

Communauté de communes de la Lomagne Gersoise : Philippe BLANCQUART
Communauté de communes Landes d'Armagnac : Serge TINTANE
Communauté de communes Albret communauté : Lionel LABARTHE
Communauté de communes Lomagne Tarn et Garonnaise : André AUZERIC
Commune de Lannemezan : Pierre DUMAINE

Excusés :

Département du Lot et Garonne : Paul VO VAN
Département de la Haute-Garonne : Pascal BOUREAU (pouvoir donné à Bernard VERDIER)
Département du Tarn et Garonne : Jean-Luc DEPRINCE
Département des Landes : Paul CARRERE (pouvoir donné à Paul VO VAN)
Région Occitanie : Jean-Louis CAZAUBON
Région Nouvelle Aquitaine : Florent LACARRERE
Syndicat d'Aménagement Baise et Affluents : David JOVE
Syndicat Mixte de Gestion des Rivières Astarac Lomagne : Guy MANTOVANI (pouvoir donné à Max BALAS)
Syndicat Intercommunal d'Assainissement et d'Eau Potable du Lizon : Jérôme SAINTE-MARIE
Syndicat Mixte Trigone : Francis DUPOUEY
Syndicat des Eaux Barousse Comminges Save : Thierry REVEIL
Syndicat Armagnac Ténarèze : Jérôme CAZES
Syndicat départemental des stations de sport d'hiver : André MIR
PETR Pays d'Armagnac : Anthony CHAULET
Communauté de communes Aure Louron : Noël LACAZE
Communauté de communes du plateau de Lannemezan : Alain DASQUE
Communauté de communes Neste Barousse : Yoan RUMEAU (pouvoir donné à Maryse BEYRIE)
Communauté de communes Pays de Trie et du Magnoac : Jean-Pierre ADER
Communauté de communes Cœur et coteaux du Comminges : Alain FRECHOU (pouvoir donné à Jean-Luc DUPOUX)
Communauté de communes Haut-Tolosans : Jacques LAMARQUE
Communauté d'Agglomération Grand Auch Cœur de Gascogne : Bernard PENSIVY
Communauté de communes Cœur d'Astarac en Gascogne : Antoine MENDES
Communauté de communes Val de Gers : Philippe LALANNE
Communauté de communes des Coteaux Arrats Gimone : Bruno GABRIEL
Communauté de communes du Saves : Pierre GUICHERD (pouvoir donné à Julien DELIX)
Communauté de communes Artagnan en Fezensac : Benoît DESENLIS
Communauté de communes Grand Armagnac : Philippe BEYRIES
Communauté de communes Bastides de Lomagne : Pascal NOBY (pouvoir donné à Bernard GENDRE)
Communauté d'Agglomération d'Agen : Pierre DELOUVRIE
Commune de L'Isle-Jourdain : Pierre SABATIER

3ème COLLEGE USAGERS : (28 membres, non nominatif) : **17** structures présentes ; **11** Excusées

Etaient Présents :

ADASEA du Gers : Claire LEMOUZY
Arbres et paysages 32 : Bruno SIRVEN
AREMIP : Coraline FILLET
France Nature Environnement – FNE 65 : Cécile ARGENTIN
Association Les Amis de la Terre : Pascal LEVIEUX
Chambre départementale d'Agriculture de la Haute Garonne : Christelle CARPENTIER
Chambre d'Agriculture Occitanie (Chambre d'agriculture du Gers) : Aurélien ARTUS
Coopérative agricole Occitanie : Jean-Louis MORVAN
EDF : Hervé DAUBOEUF
Fédération de chasse du Gers : Gladys GONNET
Fédération de pêche -Union des Fédérations pour la Pêche du Bassin Adour-Garonne : René LOUBET
Fédération Nationale de l'agriculture biologique : Nicolas ESTRADE
Organisme Unique de Gestion Collective : Bernard MALABIRADE

Rives & Eaux du Sud-Ouest : Pierre WEISS
SHEM : Sébastien PUJOL
UPEA : Jérôme ADISSON
UNICEM : Romain REDONNET

Excusés :

ANPER65
ARKEMA Lannemezan : Benoît PAPIN
Association Consommation, Logement et Cadre de Vie Occitanie
Syndicat d'Agriculture Autorisée de Gramont : Laurent DIRAT
Centre Régional de la Propriété forestière
Chambre de commerce et d'industrie OCCITANIE
Chambre d'agriculture des Hautes-Pyrénées
Chambre d'Agriculture Nouvelle Aquitaine (Chambre d'agriculture du Lot et Garonne)
Comité départemental du canoë-kayak des Hautes-Pyrénées
Conservatoire des Espaces Naturels Occitanie
MIGADO

Etaient également présents en tant que services accompagnateurs (sans droit de vote) :

AEAG : Audrey BAYLE
DDT 32 : Florent MITAULT, Sandrine AUBIE-LEGENDRE, Remy OUSTRIERES, Valérie LACOMBE-PIAMIAT, Xavier VANT
DDT 65 : Joana JORLY
CD 31 : Vincent RIBOT
CD 32 : Sarah LABRIFFE, Karine LIERON, Jérôme MEILLON, Marion HARLE, Mariane THEULLE, Florent BARAT, Elodie LEPLUS
CD 47 : Aure SEQUELA
REGION OC : Agnès PAILLET, Eric CADORE
Syndicat d'Aménagement Baise et Affluents : Christophe TUJAGUE
Syndicat Mixte des Trois Vallées : Sandrine GRENNARD, Philippe MARCADIÉ
SYGRAL : Christophe SABATIER
TRIGONE : Jean Christophe VERGNES
Syndicat Mixte EAU 47 : Nadine LAUNAY, Barbara LACOSTE
SEBCS : Cécile CASTELLE
PETR Pays des Nestes : Cécile NOYER
Communauté de communes Plateau de Lannemezan : Cécile AMIEL
Communauté de communes Albret Communauté : Yannick BIRKLY
Chambre Départementale d'agriculture de la Haute-Garonne : Vincent DELAUX
Chambre d'agriculture du Gers : Claudy BENEZETH, Thierry BAQUE
Fédération Nationale de l'Agriculture Biologique : Philippe KINDTS
Rives & Eaux du Sud-Ouest : Solène LALOUX
INSTITUTION ADOUR : Marie BAREILLE, Pierre CARLEVARIS, Aurélie DARTHOS

Groupement de Prestataires accompagnement Elaboration : Bruno COUPRY (EAUCEA), Grégoire GUDIN (ECTARE), ECLECTIC (Benjamin)